



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Un patron de boulangeries jugé pour une vaste arnaque à la défiscalisation > Un patron de boulangeries jugé pour une vaste arnaque à la défiscalisation

Un patron de boulangeries jugé pour une vaste arnaque à la défiscalisation

Jean-Alexis Gallien-Lamarque / jeanalexis.gallien@lnc.nc | Créé le 14.03.2018 à 04h27 | Mis à jour le 14.03.2018 à 09h28



Le procureur a requis cinq ans et le placement en détention de Jean-Yves Naudet, l'ex patron des boulangeries du groupe Gourmand jugé, hier, pour des escroqueries à la défiscalisation qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions de francs. Photo Archives LNC

JUSTICE. Cinq ans de prison ont été requis à l'encontre de Jean-Yves Naudet, 54 ans, jugé, hier, pour avoir monté un complexe montage de fraude à la défiscalisation lorsqu'il était à la tête des boulangeries Gourmand. Le tribunal a mis sa décision en délibéré.

Ses anciens amis s'appellent rarement par leurs prénoms. Ils préfèrent utiliser des surnoms. Il y a « Le Gros », « Le Grand », « Mimi », « Galoche », « Sergio ». Eux, ce sont les membres du « gang de la banlieue sud », un clan de gitans sédentarisés de la banlieue parisienne, tous des figures du grand banditisme qui ont enchaîné attaques de fourgons et évasions, arnaques de haute voltige et règlements de comptes. Certains ont depuis été abattus, d'autres dorment en prison. Jean-Yves Naudet, lui, 54 ans, boulanger-pâtissier, ne fait pas partie de cette bande de copains mais il a monté « un coup » avec eux, celui de l'affaire des arnaques aux fausses statuettes de jade qui avait défrayé la chronique au début des années 2000, avant d'être condamné quatre ans plus tard. Il a fait alors son entrée dans la cour des grands.

Il inonde le marché en trois ans

La Calédonie et Jean-Yves Naudet, c'est une histoire qui commence à remonter. Il l'a connue en 2002 sous un faux nom pour fuir la justice. « J'avais un contrat sur ma tête, rectifie le quinquagénaire, jugé devant le tribunal correctionnel de Nouméa, hier, pour des escroqueries et banqueroutes. J'ai quitté le milieu des gens du voyage et

j'étais en danger. » Trois ans plus tard, il est démasqué. La justice ordonne son transfèrement en Métropole pour purger des peines prononcées par les tribunaux de Versailles, Pontoise, Meaux et Évreux pour des affaires d'escroquerie notamment de fraude à la TVA sur un commerce d'importation de voitures de luxe. Sa peine purgée, il revient vivre sur le Caillou en 2007. Avec des idées pleines la tête. Rapidement, il fait une entrée fracassante sur le marché des boulangeries. En trois ans, il ouvre une série d'établissements et inonde le marché de baguettes de pains. En 2011, le parquet reçoit une note des services de police suite à cette ascension économique vertigineuse : acquisition d'une villa à Tina à plus de 100 millions de francs, d'un bâtiment à 97 millions, des Porsche Cayenne, une Ferrari, quatre motomarines, un bateau...

Délibéré le 30 mars

Mais pour mener grand train, ce proche du grand banditisme est soupçonné d'avoir monté une astucieuse et complexe fraude à grande échelle à la défiscalisation. « Votre escroquerie consistait à générer un besoin d'équipement par la création de nombreuses boulangeries. Le but était d'obtenir le versement de rétrocessions provenant de nombreux dossiers en défiscalisation montés pour équiper et aménager les boulangeries », résume la présidente du tribunal. Pour ce faire, le quinquagénaire aurait utilisé des faux et trompé ainsi l'administration fiscale. « Je suis un bon boulanger mais un piètre gestionnaire », reconnaît Jean-Yves Naudet qui s'est installé aujourd'hui sur la région de Koné. « Vous étiez obnubilé par les rétrocessions des dossiers de défiscalisation », souligne Me Alexe-Sandra Vu, qui représente l'État. Des investigations menées pendant les six années d'enquêtes, il résulte que les investissements se sont révélés frauduleux à hauteur de plus de 300 millions de francs. « Vous maquillez les comptes et les factures, vous êtes un professionnel de l'escroquerie qui se place désormais en victime du système et des banques », a reproché Me Marie-Astrid Cazali. « M. Naudet était obsédé par cette arnaque à la défisc' car il était étranglé financièrement », complète le procureur de la République, Hervé Ansquer, avant de requérir cinq ans de prison et le placement en détention de ce boulanger « à la personnalité qui détonne ». De l'autre côté de la barre, Jean-Yves Naudet a tout (ou presque) nié des faits qui lui sont reprochés. « À force de chercher un coupable, on le fabrique », a plaidé Me Cécile Moresco, paraphrasant Jean Gabin dans le film Deux hommes dans la ville.

Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 30 mars. En récidive, Jean-Yves Naudet encourt 10 ans de prison.

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/un-patron-de-boulangeries-juge-pour-une-vaste-arnaque-a-la-defiscalisation> asdasdasdad